

Québec, le 17 mars 2015

Madame Marie-France Bélanger  
Directrice générale  
Cégep de Sherbrooke  
475, rue du Cégep  
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation du programme *Soins infirmiers* (180.A0) et d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Sherbrooke**

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 3 février 2015, le suivi des recommandations émises lors des opérations portant sur l'évaluation du programme *Soins infirmiers* (180.A0) et sur l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation du programme *Soins infirmiers* de février 2008, la Commission avait recommandé au Collège de voir à ce que tous les cours comportent une épreuve finale synthèse permettant d'évaluer l'atteinte de chaque objectif en fonction des standards comme le prévoit sa PIEA. De plus, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA de décembre 2010, la Commission avait formulé deux recommandations. La première demandait au Collège de s'assurer, pour chaque étudiant, de l'atteinte des objectifs de chacun des cours, selon les standards établis. La deuxième recommandation se référait à l'épreuve synthèse de programme, soit de s'assurer que celle-ci mesure bien l'intégration des objectifs essentiels du programme.

En suivi à ces recommandations, le Collège a fait parvenir un état de situation accompagné d'un échantillon de quinze plans de cours provenant du programme *Soins infirmiers*. La Commission note les efforts du Collège pour corriger les lacunes soulevées

dans les rapports et liées aux épreuves finales de cours et aux épreuves synthèses de programmes, notamment l'encadrement des nouveaux professeurs, l'adoption de plans de cours par les directions de l'enseignement et des programmes, l'élaboration du Guide de la PIEA et de la grille d'analyse de l'épreuve synthèse de programme. Cependant, le rapport fourni par le Collège ne démontre pas que l'épreuve finale atteste l'intégration des apprentissages et que sa pondération reflète l'importance des objectifs dont le développement est visé. Cet échantillon de documents ne permet pas non plus de statuer sur l'épreuve synthèse de programme à l'égard de l'intégration des objectifs essentiels du programme. La Commission maintient donc les trois recommandations et s'attend à recevoir les documents complémentaires nécessaires au traitement du suivi de ces recommandations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. Monsieur Réjean Bergeron, directeur des études